

La charte éthique

La charte du Samu Social s'inscrit dans la philosophie de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et réaffirme les grands principes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Solidarité du préambule de la Constitution.

LA DIGNITÉ

Le 1er principe est de préserver et rendre sa dignité à la personne en détresse physique ou sociale. La reconnaissance de ce droit implique d'admettre son mode de vie avec tact et respect. Elle induit aussi de proposer une aide et un hébergement social ou médical d'urgence dans le respect de sa volonté.

LA SOLIDARITÉ

Le 2ème principe est d'assurer à la personne rencontrée le droit à la protection médicale et /ou sociale prévue pour sa situation. Ce qui implique la mise en œuvre des soins sans condition d'ouverture de droits et la recherche de l'ensemble des droits existants pour tous.

Ce principe induit aussi la recherche d'hébergement à moyen ou à long terme, l'entrée dans un réseau de solidarité nouvelle et l'accès aux soins nécessaires, préventifs, curatifs, palliatifs en fonction de l'état de la personne et du degré d'urgence.

Le Samu Social s'engage à assurer à la personne rencontrée la possibilité d'un bilan médico-sociale par le recours aux services :

- de médecins, d'infirmiers, de travailleurs sociaux,
- d'institutions médicales, sociales et /ou administratives adaptées à la situation,
- d'outils nécessaires à une bonne coordination, dans le respect de la déontologie propre à chaque profession et du devoir de réserve ;
- d'établissements d'hébergement, de services hospitaliers, d'habitats sociaux

LA CITOYENNETÉ

Le 3ème principe est d'assurer à la personne rencontrée le droit à l'information, la communication, la participation et l'exercice de ses droits et devoirs civiques.

La reconnaissance de ce droit implique d'obtenir les moyens de pouvoir justifier de son identité civile, d'être en mesure de s'informer et de se former pour communiquer et rompre l'isolement, ou d'y être aidé. Elle induit aussi la connaissance de l'intégralité de ses droits et à la capacité de participer à la vie sociale, économique et politique du pays.

A cet effet, le Samu Social s'engage à informer les personnes sur leurs droits et la manière de les faire valoir, à les aider en les orientant et en facilitant l'accès aux services compétents. Il s'engage plus précisément à faciliter les démarches d'obtention des droits sociaux et des documents administratifs, notamment la carte d'identité.

Le Samu Social s'engage aussi à faciliter aux personnes rencontrées l'accès aux divers services publics et privés par tous moyens permettant de faire reconnaître leur droit et de les exercer légitimement.

Le Samu Social est un Service Ambulatoire d'Urgence Sociale dont le principe d'action est d'aller à la rencontre des personnes à la rue.